

PARRA d'ANDERT Alain
La grande Montanée
53940 AHUILLE

Arrivée du présent document

- 5 AVR. 2019

Préfecture de la Mayenne

Ahuillé, le 3 avril 2019

Prefecture de la Mayenne
Procédure Environnementale

Dossier: ferme Eolienne de Saint-Hilaire-du-Maine
E1800263/44

Mesdames,

A la relecture à posteriori des conclusions motivées, 3 erreurs de frappes me sont apparues:

- page 52: il faut lire le petit **Braudrais** et le grand **Braudrais**, et non le petit Bourdais et le grand Bourdais
- page 54: sur la commune de **Saint-Hilaire-du-Maine** et non Saint-Michel-du-Maine (qui n'existe pas)
- page 54: Ahuillé, le **6 février 2019** et non 6 janvier 2019

En m'excusant pour ces erreurs de frappes, merci d'annexer les pages rectifiées, annexées, sur le site de la Préfecture.

Veuillez recevoir, Mesdames, mes sentiments les plus respectueux,


Alain PARRA d'ANDERT
Commissaire Enquêteur

P J : pages 51 à 54